

VARIÉTÉS.

MODES D'HOMMES A PARIS.—Les dandys s'emparant des anciennes manchettes chevalières qui terminaient le bas des manches des femmes, portent maintenant, rabattue sur le parement de l'habit, une manchette en batiste brodée, dentelée en crêpeaux, et parfois bordée d'une petite valenciennes froncée.

Certains tailleurs ont hasardé des gilets en étoffes de soie à ramages, ou damassés, avec jabot pareil tenant au gilet. Cette invention est ridiculement laide.

Un habit bleu de drap vigogne, à boutons dorés et guillochés, pantalon blanc, cravate blanche, chemise à jabot, et manchettes rabattues, forment la tenue la plus convenable pour soirées.

Il résulte d'un rapport au Parlement que les billets de la Banque d'Angleterre dont le détail suit, et qui avaient été émis depuis la fondation en 1697 jusqu'en 1764, n'avaient pas encore été présentés en 1831 :

Billets de 10 liv., 2,418; de 5l., 892; de 20l., 11,803; de 50l., 3,968; de 100l., 3,816; de 200l., 3,549; de 500l., 8,872; de 1000l., 9,632; de 2000l., 2,444; de 3000l., 1,023; de 5000l., 3,400.

On vise régulièrement par jour 60 passeports d'arrivants à la chancellerie de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris depuis quatre mois, c'est-à-dire que 18,000 familles anglaises passent le détroit tous les mois pour venir en France.

Le corps du roi Ferdinand a été transporté, avec la pompe d'usage, au monastère de Saint-Laurent de l'Escorial.

Par le 19e clause de son testament, le roi Ferdinand a ordonné que vingt mille messes seraient célébrées pour le repos de son âme et de celles de ses trois définites épouses. Par la 21e clause, il ordonne de distribuer 100,000 réaux de veillon (25,000 fr.) d'aumônes aux pauvres de Madrid, et 20,000 réaux aux pauvres des cinq autres résidences royales.

ÉTATS-UNIS.

Nouveau désastres de bateau à vapeur.—Le bateau à vapeur Mount Vernon, allant de Cincinnati à St. Louis, une des bouillottes creva, à environ 30 milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio, et par cet accident, trois personnes furent tuées sur le champ, et plusieurs autres grièvement échaudées.

Comme le bateau à vapeur Utility, laissait le port de St. Louis le 14 novembre, une de ses chaudières creva aux deux bouts. J. J. Jameson, commis, Francis Rose, ingénieur, et John Cooper, chauffeur, ont été horriblement échaudés, et il n'est pas probable qu'ils en reviennent. L'Utility allait à la rivière des Illinois. Jameson et Cooper sont morts le 15.

PROVINCES INFÉRIEURES.

Halifax, 4 décembre.—Lieut.-col. Snodgrass (gendre de son excellence sir Archibald Campbell) a été nommé secrétaire militaire du Major-général commandant des forces en cette province et dans le Nouveau-Brunswick; capitaine Maitland, qui remplissait la fonction de secrétaire militaire sous son père, s'en retourne sous peu en Angleterre.

Le brick Forte, du gouvernement, est arrivé ici hier, de St-Jean, T.-N. Charles Inglis, écuyer, (fils du lord Bevéque du diocèse) nommé secrétaire privé de son excellence sir Thomas Cochrane, C. B. prendra son passage à bord, lorsqu'il reviendra.—(Royal Gazette.)

Ile St. Jean, 14 nov.—Le Yacht Forte, Capt. Buchan, est arrivé hier matin, en sept jours, de Québec, avec l'hon. Juge-en-Chef, sa dame et sa famille. Ils ont débarqué à midi, et se sont rendus à la maison du Gouverneur, où, à l'invitation de son Excellence le gouverneur, ils occuperont des appartements pour le présent.

BAS-CANADA.

Montréal, (samedi) 14 décembre.—C'est avec plaisir que nous annonçons à la soirée musicale donnée par les artistes Tyroliens au Théâtre de cette ville, jeudi dernier, a rempli les espérances que nous en avions formées. Une audience respectable a marqué son approbation par de fréquents encore; le chœur des rieurs surtout (the laughing chorus) a produit une vive sensation. Nous espérons que nos voyageurs venus des vertes montagnes du Tyrol, rencontreront parmi les neiges du Canada un accueil digne de leurs talents.

Depuis quelques jours l'hiver a établi son domaine ici d'une manière permanente. L'après midi de dimanche dernier, la neige commença à tomber en abondance, et le lendemain matin elle couvrait la terre à plusieurs pouces d'épaisseur. Les chemins sont maintenant excellents tant en ville qu'à la campagne.

Nous extrayons ce qui suit, en substance, d'un journal du Haut-Canada :

Hier, il a été présenté à la chambre par M. Perry, une pétition signée par Peter McDougal et autres, qui se disent des catholiques de la ville d'York, demandant que les dîmes et pensions soient abolies, ainsi que l'allocation faite par le gouvernement au clergé catholique. Cette pétition a été rejetée avec mépris par la majorité des membres, qui n'y ont vu qu'une ruse grossière et une basse intrigue de quelques malveillants, pour entretenir l'animosité qu'on a tenté d'exciter contre le vénérable évêque du Haut-Canada, après la défection de M. O'Grady.

Dans la chambre d'assemblée, le 20 novembre il a été présentée une pétition par M. Duncombe, pour autoriser, établir et doter une école pour les Souds-Muets de la province.—(Ami du Peuple.)

St. Charles, Village, Debartzsch, 12th, Dec.—Quoique depuis longtemps nous soyons habitués à voir les journaux de la bureaucratie dénaturer tous nos écrits et nous prêter à chaque instant les intentions les plus perverses, lors même que nous ne cherchons que le plus grand bien du pays, nous étions loin de nous attendre à nous voir accusés d'invitation à la révolte, aussi odieusement que nous l'avons été dans l'Ami du 4 Décembre. En effet lorsque nous avons inséré l'écrit en question, qui n'est rien autre que le résumé des observations d'un homme qui a passé quelques années dans le pays, lors, disons-nous, que nous avons jugé à propos de le donner au public, nous étions loin certainement d'avoir les funestes intentions que nous prêtent des calomnieux éhontés. Loin de vouloir troubler le peuple, loin des chercher à le soulever contre son administration, nous voulions, en ouvrant les yeux aux chefs du gouvernement les mettre sur leurs gardes et les servir avantagusement. La peinture trop vraie des maux qui pèsent sur notre patrie, le tableau des funestes résultats qu'ils doivent nécessairement entraîner, n'étaient qu'un avis salutaire dont tous ceux qui aiment leur pays auraient dû apprécier la franchise et reconnaître l'utilité. Tout le monde sait que la plupart des princes et des gouvernements ont été perdus par les flatteurs, et qu'une bouche sincère, est un trésor pour un état.

Il est vrai qu'au milieu d'un pays où tant de gens ne s'occupent qu'à empoisonner les meilleurs intentions, il eût été plus prudent peut-être et plus sage dans nos propres intérêts de faire la vérité, mais nous les avons sacrifiés au désir de faire le bien du pays, nous avons voulu éclairer le peuple et ses chefs. Gloire à la vérité! Honneur à ceux qui la proclament; mais au contraire honte et opprobre à ceux qui, sans cesse rampants aux pieds d'une administration qu'ils aveuglent, dérobent à ses regards le tableau des maux publics et éloignent de ses oreilles les plaintes qui devraient s'élever jusqu'à elle. Nous l'avons toujours professé et nous le professerons toujours, nos intentions sont plausibles, nous ne voulons que le bien de nos compatriotes et le maintien des ordres constitués, mais jamais nous ne souffrirons qu'on déverse sur eux le mépris et l'injustice. Toujours et malgré tout notre voix s'élèvera pour s'opposer aux violations de droit, et si, nos ennemis osent nous attaquer encore, le peuple jugera entre eux et nous!

(Echo du Pays.)

QUEBEC: MARDI, 17 DECEMBRE 1833.

Nous recuons hier, par la voie de New-York, des journaux de Liverpool du 30 octobre. En voici quelques extraits :

On dit que don Miguel a adressé une proclamation à son armée, par laquelle il annonce son intention de se retirer à Tras os Montes, pour y projeter des grandes ressources que son oncle Charles V (alias don Carlos d'Espagne) a promis de mettre à sa disposition.

Liverpool, 30 octobre.—Le 21, la session des Etats-généraux a été ouverte par le roi de Hollande qui a prononcé une harangue qui manifeste des dispositions pacifiques, mais déterminées, et qui prouve que Sa Majesté Néerlandaise ne déviara pas de sa ligne de conduite ni par les menaces ni par les flatteries; contre l'attente de plusieurs politiques, le discours ne fournit aucun éclaircissement sur l'ajustement de la question Belge; à la vérité Sa Majesté parle de l'ajustement final et satisfaisant de la question d'un ton qui tend plutôt à dire qu'on doit l'espérer dans les circonstances actuelles, qu'on ne peut le regarder comme une chose assurée.

L'après, par des rapports contenus dans les journaux de Paris de samedi, que les troupes de la Régente, sous le commandement de Castagne, ont défait les Carlistes proche Tolosa. Le résultat de cet événement sera de chasser les Insurgés de ce quartier. La tranquillité règne toujours dans les provinces Méridionales. La Navarre et les deux provinces Basques sont les seuls appuis de don Carlos; mais comme il ne s'est pas encore montré, et qu'on ignore le lieu où il séjourne, il est probable que la résistance ne durera pas longtemps, même dans les provinces qui se sont déclarées en sa faveur.

Il court un bruit, que l'on dit fondé sur bonne autorité, de la mort de don Miguel; mais au moins on le dit dangereusement blessé.

Aux dernières nouvelles de Malaga, plus de 30,000 personnes avaient laissé la ville, et un plus grand nombre devait le faire—le 30 octobre il était survenu trente cas de mortalité. Il est survenu aussi de la mortalité à Cadix.

Nous voyons que le cap. Ross, a adressé une lettre à l'Amirauté, où après avoir énuméré tous les faits géographiques qui sont déjà à la connaissance du public, il dit que le résultat de l'expédition est comme suit; La découverte du golfe de Boothea, le Continent et l'Isthme de Boothea Felix, et un grand nombre d'Isles, de Rivières et de Lacs; le fait irrécusable que la pointe nord-est de l'Amérique s'étend jusqu'au 74ème degré de latitude nord; des observations importantes de toute espèce surtout concernant l'aimant, et pour couronner le tout, ils ont en l'honneur de placer l'illustre nom de notre très-gracieux souverain Guillaume IV. sur le vrai pôle magnétique.

Le paragraphe suivant de l'Evening Post de New-York, contredit les rapports privés touchant la vélocité (estimée à 29 milles par heure) d'un nouveau Steamboat qui se compose de deux coques très légères. Le plan convient bien pour une eau calme et peu profonde; mais nullement pour une eau agitée. Le trajet qu'il a fait de Troy est long.

New-York, 9 Décembre. Le nouveau Steamboat de M. Burden, dit le Troy Budget, a été essayé mercredi sur l'Hudson. La vélocité est de 15 milles à l'heure, ses roues ne faisant que 7 tours par minute, tandis que sa machine est adaptée pour en faire 25 quand il y aura nécessité. Le même papier dit: "Il est presque certain que le nouveau Steamboat de M. Burden, voyagera de Troy à New-York en moins de 6 heures." Ce vaisseau est arrivé ici samedi, après avoir fait le trajet en douze heures. Il tire 35 pouces d'eau au centre.

La nouvelle suivante de France se trouve dans les journaux de New-York de mardi, le 10 courant :

Le brig Baltimore, parti de Bordeaux, le 28 octobre, est arrivé hier. Le cap. rapporte que 40,000 hommes de troupes Françaises passeront par Bordeaux le 27 octobre pour se rendre aux frontières d'Espagne, et que la reine avait demandé le secours de l'intervention française.

Une lettre de Gibraltar, du 2 novembre, dit "le choléra est à Malaga, et je crains qu'il n'y commette de grands ravages."

Ce qui suit est la seule nouvelle d'intérêt du Haut-Canada, apportée par la poste d'hier.

York, 6 Décembre. Le Gore Bank Bill vient de passer pour 22, contre 13—les actionnaires sont responsables pour 100 par cent de plus que leurs actions.

Une nouvelle élection pour le comté d'York aura lieu lundi le 16 décembre à dix heures, A. M. à la taverne du Lion Rouge, Yonge Street Road. Comme M. McKenzie sera le seul candidat, il sera élu, et devra encore être chassé. (Patriot.)

M. le juge-en-chef Boulton, qui a fait voile de Québec, avec sa dame et sa famille, le 5 ultimo, pour Saint-Jean, Terre-neuve, dans le brick nolisé le Forte, est arrivé le 13 après un court mais pénible passage de huit jours.

Le rapport suivant concernant l'Helén, parti de Londres pour ce port, est tiré du Miramichi Gleaner du 3 courant.

La goélette Active, envoyée par l'agent de la maison Lloyd à ce port, avec un certain nombre d'hommes au secours du brick Helen, échoué à l'île Miscon, après être venu pour jeter l'ancre sur la plage de cette île, a été poussé par le vent jusqu'au Cap St. George, où les hommes ont débarqué. M. Letson est arrivé ici dimanche avec la poste, après avoir enduré beaucoup de fatigue.

La difficulté de traverser la Rivière Jésus a occasionné ce retardement de la malle jusqu'à midi et une heure pendant la semaine dernière. Les passagers ne veulent traverser que de jour, et de cette manière dix heures se trouvent perdues. Ce retardement arrive l'automne et le printemps, et est occasionné par des grandes quantités de glaces qui passent par ce bras du St. Laurent. Cependant durant ces saisons, on pourrait expédier la poste, et ce sans grand déchet pour Montréal, et non sans un profit considérable pour les Maîtres de Postes de ce côté-ci de la Rivière Jésus, à une heure ou deux, au lieu de quatre de l'après-midi, et arriver ainsi à temps pour traverser avant la brumante.

Mr. l'Editeur, Ayant eu l'honneur de présider l'assemblée des messieurs du clergé qui a eu lieu à Québec au sujet des difficultés relatives à la nomination de Messire Turgeon comme coadjuteur, je crois devoir contredire ce qui a paru dans un paragraphe éditorial de l'Ami du Peuple, au sujet de cette assemblée. Les résolutions et les requêtes qui y ont été adoptées, ne respirent que cette modération et cette charité dont le clergé doit donner l'exemple; et chacun de ses membres aura bientôt l'occasion de se convaincre que rien n'y a été fait qui n'ait pour but l'honneur de la religion et le bien de l'heureux pays que nous habitons. Je crois aussi devoir déclarer que loin de préjudicier aux droits de Monseigneur l'Evêque de Québec, comme semble l'insinuer l'Ami du Peuple, la dite assemblée n'a en vue que de les appuyer par l'expression unanime des sentiments du clergé du diocèse.

ANTOINE BEDARD, prêtre, président.

AVENIR DU PAYS.

M. le Rédacteur, Il paraîtrait d'après des écrits qui ont paru dans les journaux depuis une couple d'années, qu'il se trouve des personnes dans le pays qui penchent en faveur d'une union avec la république des états voisins. S'il y a parmi nous des personnes de cette sorte, elles manqueraient d'information ou bien il y a contradiction entre leurs intentions et leurs professions. Elles veulent, disent-elles, conserver la langue, les lois et les institutions du pays. Elles portent même leur antipathie aux noms jusqu'à vouloir en faire un titre d'exclusion aux emplois. Elles ne devraient pas ignorer, pourtant, que le premier pas pour être admis à l'union américaine a toujours été un acte par lequel le pays qui a dû être admis, se soumet aux lois du Congrès, dont la langue anglaise est le texte; que ces lois ne reconnaissent dans toute l'étendue de l'union, aucune langue légale que la langue anglaise, et aucune institution telle que celles qui sont particulièrement reconnues par la loi en Canada.

Les habitants de l'ancienne colonie Française de la Louisiane, et les habitants canadiens du Détroit, qui étaient en majorité lorsque ces pays ont été cédés aux Etats-Unis, ont été obligés de se soumettre à la langue, aux lois, et aux institutions des Etats-Unis qui au fond sont toutes anglaises.

Je vous envoie un état nominatif des membres du vingt-troisième Congrès des Etats-Unis qui siège maintenant, c'est de ce corps assemblé à environ trois cents lieues d'ici, que la Canada recevra la loi, s'il faisait partie des Etats-Unis: que tous les droits que nous payerions sur les marchandises dont nous aurions besoin, c'est-à-dire, à un taux cinq fois plus fort que nous payons maintenant, serait imposé, pour être à la disposition du Congrès, et être employé par le Président des Etats le général Jackson aux usages de son gouvernement par des officiers de sa nomination.

On peut juger de la représentation qu'aurait le Bas-Canada dans ce corps, et de l'influence qu'il aurait auprès de l'exécutif, par les états et territoire qui formaient autrefois la colonie Française de la Louisiane et du Détroit, savoir :

Louisiane, Phileman Thomas, Henry Bullards, Edw. L. White. Mississippi, Henry C. Franklin, E. Plummer (résigné). Missouri, William H. Ashley, John Bull. Arkansas, (territoire) sans voix, délégué Ambrose H. Levier. Michigan, (territoire) délégué Lucius Lyon.

Le nombre total des représentants du Bas-Canada au Congrès serait de dix ou douze, et il aurait deux sénateurs pour chaque état dans lequel il pourrait être divisé.

Les sénateurs de la Louisiane sont comme suit: M. M. George A. Waganan, Josiah H. Johnson (mort), John Black (temporaire), George Poindexter, J. Buckner (mort), Thomas Fenton.

Il est remarquable que dans toute la représentation de l'ancienne Louisiane, et du Détroit où les descendants des Français étaient en majorité, il n'y a guère plus de trente ans, lorsque ces pays ont été réunis aux Etats-Unis, il ne se trouve maintenant pas un seul nom de descendant Français.

Le Bas-Canada en donnerait peut-être une demi-douzaine; mais il aurait affaire à 288 membres, tous ne parlant habituellement que la langue anglaise, et tous imbus de la législation et des institutions anglaises.

Il est vrai que si nous étions une fois admis à l'union, chacun des états dans lequel nous pourrions être divisé, aurait un gouvernement local chargé de nous faire des lois en la langue anglaise, toutefois sur la base de celles des Etats-Unis, de lever des impôts dans le pays, excepté sur le commerce, et administrer le gouvernement local, seulement. Tout ce gouvernement local dépendrait d'une majorité des citoyens; à charge de se soumettre aux lois du Congrès, et de payer les droits imposés par ses lois; ou bien s'y voir contraint par des lois coercitives, comme il est arrivé dernièrement à l'état de la Caroline du Sud, ou bien par la force armée.

Il est presque incroyable que ceux qui prétendent vouloir soutenir la langue, les lois et les institutions du pays, veulent les soutenir en nous livrant au Congrès. Il faut qu'ils manquent d'information de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, et de ce qui s'y passe journellement; ou bien qu'ils soient traités à tout ce qu'ils prétendent soutenir.

(Voici la liste du 23me Congrès, pour les années 1834, et 1835.

Table with columns: SENAT., North Carolina, 1835, Bedford Brown, 1835, Wm D Mangum, 1837, South Carolina, 1835, John C. Calhoun, 1035, Stephen D Miller, 1837, Georgia, 1835, George M. Truett, 1835, John Forsyth, 1837, Kentucky, 1835, George M. Bibb, 1835, Asher Robins, 1837, Tennessee, 1835, Hugh L White, 1835, Felix Grundy, 1839, Ohio, 1837, Thomas Ewing, 1837, Thomas Morie, 1839, Louisiana, 1835, Geo. A. Wagnan, 1835, One vacancy, Indiana, 1837, Wm. Hendricks, 1837, John Tipton, 1839, Mississippi, 1835, Geo. Poindexter, 1835, One vacancy, Illinois, 1835, John M. Robinson, 1835, Elisha K Kane, 1837, Alabama, 1837, William R King, 1835, Gabriel Moore, 1837, Missouri, 1835, One vacancy, 1839, Thomas H Benton, 1839.

Table with columns: CHAMBRE DES REPRESENTANTS, Maine, 1835, William F Gordon, 1835, Thomas T Bouldin, 1835, William S Archer, 1835, Nathaniel H Claiborne, 1835, Joseph W Chitt, 1835, Charles F Mercer, 1835, Edward Lucas, 1835, S M Dowell Moore, 1835, Andrew Stevenson, 1835.

Table listing names of representatives from various states including New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina, Georgia, Florida, Alabama, Mississippi, Kentucky, Ohio, Illinois, Missouri, Michigan, and Delaware.

RECAPITULATION.

Table with columns: Nombre de sénateurs sur la liste, 44, vacances, 4-43, Nombre de représentants sur la liste, 237, vacances, 2-240, Total, 288, Représentation supposée du Canada, 16.

T. J.

A M. le Rédacteur, &c. Monsieur,—Il se dit s'event des choses qui ne valent pas la peine que les gens s'en occupent. Les grands mots, les allégations à tort et à travers, les injures, la dépréciation des forces et des ressources de ses adversaires, les louanges de son parti, de son honnêteté exclusive, de sa "majorité," de la facilité de lui plaire, etc; toutes ces menées sont du ressort du commun du peuple; il ne se trouve pas un portier sur nos marchés, ou une poissarde sur nos rues qui ne s'entende à ce métier. C'est un talent ni rare ni respectable.

Le Canadien d'hier, sans m'arrêter à ses beaux principes et ses belles révolutions de gouvernement, qu'il dit lui-même être appuyés par "la majorité" du peuple et ses représentants, (ce que j'aimerais à lui voir prouver plutôt qu'alléguer, surtout d'après son exactitude d'ordinaire) fait un beau tableau des griefs du parti, de son dévouement à la chose publique, etc., etc.; ainsi que de la violence et la malhonnêteté de ses adversaires, qui sont, à la dalhousienne, tous ceux qui ne veulent pas soutenir ses propres absurdités, et quelque chose de plus, tant en principe qu'en pratique.

Je ne prétend pas défendre les intrigues et les injustices du parti dalhousien, qui de fait n'existe à peine, maintenant, que dans les têtes élevées de journalistes anglais, qui écrivent comme d'autres, monsieur, pour s'attirer des regards, de l'importance, et des souscriptions ou des places. Mais je dois exiger, comme tout bon sujet canadien, et tout bon sujet anglais, que ceux qui décrient les autres, et veulent qu'on les mette dans leurs places, leur

payant les argens publics, et leur donnant du patronage, soient, si non meilleurs, au moins pas également avides, également tyranniques.

Le combat est devenu un combat de places, d'intérêt individuel; le public n'est pour rien dans l'affaire; son avantage doit céder aux journalistes, et ces messieurs se démontrent, eux-mêmes, patriotes, etc., etc.

Je vais citer quelques faits sur l'avidité du parti. La vérité est presque toujours bonne à dire, monsieur, dans les affaires publiques.

M. Papineau reçoit £1000 par année, pour trois mois de service au plus; et £1000 ont été payés au juge-en-chef Sewell, orateur du conseil, simplement pour en donner autant à M. l'orateur de la chambre. Ces £2000 par an sont-ils justement payés? sont-ils une marque d'économie et de désintéressement? M. Viger est payé £1750 à Londres; et qu'a-t-il fait? cette somme est-elle utilement rétribuée? M. Jacques Viger à Montréal, est maire lui-même, et serviteur du maire ou de lui-même, étant inspecteur des chemins; maître et domestique à la fois; les deux situations sont-elles compatibles? est-ce conséquent dans les patriotes? a-t-on crié contre M. Morin, éditeur de la Minerve, fait les listes de jurés à £250 par an; prend une *dirty job*, comme disent les Anglais, pour la vente des terres de la couronne, Rivière du Sud; est-ce prouve qu'il crie contre les gens en place avec désintéressement? devait-il résigner sa place de membre? M. Parent, éditeur du Canadien, a £200 par an, une nouvelle place créée par le parti, contre ses professions d'économie, au préjudice d'une famille qui avait de justes titres à la reconnaissance publique. M. Pedard de Québec, membre pour Montmorency, fait des listes de jurés à £250 par an; devait-il donner sa démission? M. Huot, membre, reçoit la chétive somme de £50 par année comme écrivain. Sont-ce des preuves d'indépendance chez des membres? sont-ce des qualifications requises par tous les électeurs de tous les pays? M. Tessier prend une place par l'intervention de l'orateur, et s'en fait chasser par des Canadiens mêmes.

Avec ces faits devant le public—ces faits qui ont rapport aux chefs marquants du parti qui se dit si pur—doit-on s'attendre qu'il désire si ardemment l'intérêt public—qu'il est soutenu par les Canadiens devant désirer sincèrement le bonheur du pays, et qui ont été chassés le seul d'entre eux qu'ils ont connu comme il faut. Monsieur, le parti qui crie, n'est pas de beaucoup moins avide que celui qui veut le déplacer, a quel dit "Ote-toi, que je m'y mette." C'est la vérité; elle se fera connaître tôt ou tard. Le monopole des journaux à hauts cris, ne les en sauvent pas, s'ils ne changent.

Je veux que les canadiens jouissent d'un nombre de places égal à leur chiffre de la population. Mais je dénonce les places dans les représentations, qui font un trafic de leurs commettants, et des chambres des salons de courtisans et d'intiguans.

Je'ai dit quelques mots sur l'avidité des chefs du parti. Je veux dire quelques mots sur sa disposition à la tyrannie, dont il donne des si, mes non équivoques.

Tout ce qu'il fait est marqué au coin des passions. A la tribune comme dans les journaux, il dégorge des injures sans cesse. Est-ce signe d'un sentiment de justice—est-ce signe de désintéressement? Il veut se saisir même des cours où il cherche à y placer des partisans. La justice est-elle bien administrée quand elle l'est par des partisans? Est-ce l'intérêt du pays de voir une résistance aux lois, comme l'on a remarqué deux fois depuis peu. Il a préféré se battre tumultueusement dans les rues de Montréal, quand quelques faits, survenus même les premiers jours de l'élection du Quartier Ouest, pouvait anéantir le choix de son adversaire, et donner au parti le triomphe durable et louable de la raison et des autorités et de la tranquillité publique; il a préféré, à la mode de la canaille des villes européennes, se faire fusiller par de vils soldats, en donnant un exemple de passion et de violence, qui sont toujours, de nature même, tyranniques. Sont-ce là des preuves que le parti veut mieux que ceux qu'il veut remplacer? est-ce prouve que le public doit avoir confiance en de pareils gens? doit-on confier à des passionnés les affaires publiques? Pour moi, qui suis disposé à donner au peuple anglais comme canadien une liberté bien étendue, je ne puis que me méfier de la tyrannie de pareilles personnes. Tout démontre que le moment où le pouvoir sera entre leurs mains, une noire tyrannie se ferait ressentir.

La même feuille dit que le parti qui se trouve en opposition à elle est maître de "l'oreille du gouverneur" qui d'abord a montré "peu de disposition à entrer dans ce qui lui a si peu réussi, et qu'on est beaucoup de peine à monter la tête du bonhomme." Ce style est élégant, et se fait remarquer par son respect des convenances. Je peux dire que ce fut fort facile de monter la tête au bonhomme dans le sens du parti même, mais que la domination fut exercée avec une inepie qui fait tout échouer. Un parti avide de places, de changements constitutionnels contre leurs déclarations écrites, avide de bouleversements dans la constitution comme dans la religion, attaquant les mœurs comme les institutions des Canadiens; un parti qui permet des appels mêmes à la révolte, en suscitant les préjugés nationaux—révoltes les plus sanguinaires, les plus horribles; Ce parti n'a pas l'oreille du gouverneur, ce qui veut dire qu'il ne peut mener les choses à son gré. Moi, M. le rédacteur, qui suis Canadien, aussi bon Canadien, j'ose le dire, puisqu'on paraît croire à de pareilles déclarations, pour le moins, qu'aucun des chefs ou membres du parti, je dis que l'influence qu'il a cessé d'exercer par ces inepties, est justement perdue auprès du gouvernement, non du gouverneur, qui comme individu n'est en butte qu'à des calomnieux. Je félicite les Canadiens sur la perte de cette influence, et pour le moins autant intéressé sous tous les rapports au bonheur et au progrès du pays, je montrerais par quelque chose de plus que des paroles, des places, des inepties et de violence, que je suis CANADIEN.

Un meurtre vient d'avoir lieu à St-Silvestre, comté de Beauce, sous les circonstances suivantes. Il paraît que la famille Shuter (Irlandaise) avait reçu une concession d'un morceau de terre du seigneur, pour lequel Jas. Shuter, père, avait reçu un billet de location, sans en recevoir les titres; que la famille avait fait un défrichement d'une douzaine d'arpens, et recueilli les récoltes les deux dernières années. L'été dernier, le nommé Living Lane, (Américain) en avait reçu une nouvelle concession ou l'avait acheté du seigneur et en obtint les titres. Shuter, père, et deux de ses enfants, se présentèrent sur les lieux le vendredi 6 courant, s'étant munis d'armes à feu pour intimider Lane. Une altercation s'éleva, et l'un des Shuter fit feu sur l'Américain Lane, qui ne survécut qu'à sa blessure que huit heures. Lane dit avant de mourir que ce fut Shuter, père, qui avait fait feu sur lui.

Un jury de coroner de 23 personnes a depuis rapporté unanimement un verdict de meurtre contre les cinq Shuters. Jas Shuter, père et fils furent condamnés en prison il y a quelque temps, sous warrant de M. Rény, juge de paix, et hier les frères Robert et David Shuter y furent pareillement condamnés. Un cinquième de la famille s'est échappé à la poursuite de la justice.

MARIÉ

A Calnie Lodge, Fifehire, Mardi, le 1er octobre, James A. Sewell, éc., fils de l'honorable J. Sewell, juge-en-chef au 1^{er} ass. Canada, à Maria Cornelia Westre Macrae, seconde fille de Colin Macrae éc., dernièrement de Demerara.

DECÈS

A St. Jean Port Joli, le 14 du courant, après une maladie de huit semaines, qu'elle a supportée avec résignation, dame Marie Angèle Theriault, épouse de Sieur Edouard Migné dit Lagasse.

A la Rivière Ouelle, le 12 du courant, à l'âge de 58 ans, après une courte et violente maladie, qu'elle a supportée avec une résignation vraiment chrétienne, dame Priscille Ouelle, épouse de Pierre Garon, éc. Cette dame laisse entre ses nombreux amis, un époux dévot, et une famille de onze enfants dans le bas âge, qui déplorent long temps sa perte. Ses funérailles ont eu lieu samedi le 14, le concours nombreux de personnes qui y ont assisté, est un témoignage de l'estime qu'elle s'était généralement acquise. (Communiqué.)

VENTES PAR ENCAN.

VENTE DU SOIR.

Livrer, annuaires et gravures supérieures, vin, marinades, joailleries, &c. &c.

La Vente annuelle de livres, annuaires et gravures magnifiques, consignés par Ackerman & Cie. aura lieu par M. MARTIN CHIFFIN, JEUDI, le 19 courant, à SIX heures précises, à l'Hôtel d'Albion—Après quoi seront vendus: Quatre caisses Champagne Oporté } en caisses de 3 douzaines chaque Madère } Xérés } 50 caisses marinades et sauces 1 dito jolies 20 boîtes fleurs artificielles 50 paires souliers de satin français pour dames 3 douzaines chaises françaises.

On peut se procurer des catalogues des livres, &c. à l'Hôtel d'Albion et chez le courtier. Québec, 16 déc. 1853.

VENTE ETENDUE DE SOIERIES, LAINAGES, PELLETTERIES, &c. &c. Par M. BALZARETTI & Cie, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, le 19, 20 et 21 courant, à UNE heure chaque jour, au magasin de M. SYMES, éc., rue du Palais, un assortiment étendu de marchandises de prix consistant en: GROS de Naples, noir et de couleur, satin, Persiens, un grand assortiment de rubans de goût, bombazines, crêpe, mérinos, shalls, mouchoirs, dentelle de fil, corsets, corps de tross pour enfants, colliers et robes, bas de laine d'agneau, bas pour enfants, gants doublés de toutes descriptions, drape de caron blanc, drape de batiste blanche pour demoiselles, draps super-fins, couvertures de Whinty réelles, Banelles fines, indiennes à meubles, franges et garnitures, courtoiseries, couvre-pieds, toile à draps, toile ouvrée damassée, bas à meubles, tapis, souliers et bottines pour dames et enfants, et une variété de pelletteries consistant en manchons, paires, quelques grands collets et doubleurs pour manteaux, avec une quantité de marchandises pour mouleuses, fleurs artificielles et autres articles de goût.

Tout article offert sera vendu sans réserve; le tout est très-convenable soit pour marchands ou pour familles. N. B.—On traite de gré à gré et à des prix très réduits pour le fonds entier du magasin, avant les jours fixés pour la vente. CONDITIONS DE PAIEMENT. Au-dessous de £15, argent comptant. En donnant des billets au-dessus de £15, crédit de 2 mois. Au-dessus de £25, dit 3 mois. Au-dessus de £50, dit 4 mois.

VENTES CONSIDÉRABLES DU SOIR. Par M. BALZARETTI & Cie, VENDREDI et SAMEDI, le 27 et 28 courant, à SIX heures précises chaque soir, aux magasins de J. C. REIFENSTEIN, éc., sans réserve.

LES articles suivants envoyés à ce marché par M. Vito Viti d'Italie, consistant en un superbe assortiment de pendules de 15 jours d'allure et de marbre à 4 colonnes, vases d'agate, de marbre et de porcelaine, magnifiques groupes de grâces de Canova, sangliers et chiens de verde di prato, tabatières rondes et carrées avec belles peintures, groupes d'oiseaux, papiers d'allature et d'agate, boîtes de montre et chandeliers d'ivoire, fruits en marbre, paquets de grappes de raisins, oiseaux, paons et chasse au renard, &c.

—AUSSI—

Boîtes à ouvrages de dames avec musique, et un lot de riches joailleries, consistant en set-de pendans d'oreilles et épinglettes de dames, montés en diamant, topaze, mosaïque et lava del Vesuvio bagues montées en vrai diamant et vraie perle, dito cameo en pierre dura, colliers de corails, épinglettes d'or, &c.

—APRÈS QUOI—

Services à déjeuner de porcelaine grandes boîtes de porcelaine, encriers et boîtes à cigares d'ivoire, lampes de cristal et de cuivre, et 500 gravures et autres articles.

Des catalogues seront prêts le 24 courant, et on pourra en avoir au bureau des courtiers.

CONDITIONS.—Argent comptant lors de la livraison des articles.—16 déc. 1853.

BANQUE DE QUÉBEC.—Directeur pour la semaine, JOHN JONES, JR. ECUYER. Jours de Commerce.—LUNDI et JEUDI.

Les billets qu'on veut escompter doivent être envoyés sous enveloppe au caissier le jour avant celui d'escompte.—Heures du bureau, de 9 heures A. M. à 3 P. M. 16 décembre 1853. NOAH FREER, caissier.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUÉBEC. Patron, Son Excellence le Gouverneur-en-Chief. Il y aura un examen public des Enfants de l'École sous la direction du comité permanent de la dite société, JEUDI le 19 courant, à DEUX heures de l'après-midi, en la maison d'école, faubourg St. Jean, rue des Glacis. Les membres de la société et le public en général sont invités d'y assister.

Par ordre, H. S. HUOT, secrétaire. Québec, 12 déc. 1853.

AVERTISSEMENT.—Tous ceux d'anciens financiers de la ville et des faubourgs, ainsi que ceux des censitaires des seigneurs de Sillery, St. Gabriel et Notre Dame des Anges, qui n'ont point encore payé leurs rentes aux biens des Jésuites, sont par le présent requis de les envoyer payer au plus tôt au sous-signé, faute de quoi ils seront poursuivis sans aucun autre avis. LOUIS PANET, A. R. J. Québec, 17 déc. 1853.

AVIS.—On prévient le public que l'examen annuel de l'École Britannique et Canadienne de Québec aura lieu à la maison d'école au faubourg St. Roch, près du Parc, SAMEDI prochain le 21 courant, en présence de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief et Lady Aylmer. Les enfants seront examinés sur l'orthographe, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le poème, l'algèbre, la géométrie française et anglaise, la géographie, la géométrie et l'arabesque mentale. L'examination de l'école des filles commencera à midi et quart, et celle de l'école des garçons à une heure p. m. précise. Le public en général, les dames ainsi que les messieurs, sont respectueusement invités d'y assister.

Par ordre du comité, JEFFERY HALE, secrétaire. 17 déc. 1853.

AVIS.—La vente de la maison de Sieur FIRMIN BOIS, située au coin des rues Sous le Fort et Notre Dame, à la basse-ville, aura lieu au bureau du Sheriff, LUNDI prochain, le 25 du présent mois, à DIX heures du matin. Une grande partie du prix de vente pourra rester entre les mains de l'ajudicataire. JEAN LANGEVIN, Agent. Québec, Lundi, 16 déc. 1853.

AVIS PUBLIC.—La société de commerce qui existait entre JEAN & ROGER SAVARD, marchands aux Éboulements, est, d'un commun accord, dissoute entre eux; le commerce continuera sous le nom de Roger Savard seul; ceux à qui il est dû par la dite société, sont priés de s'adresser au dit Roger Savard seul, pour les réclamations, et ceux qui doivent à la dite société sont priés de payer au dit Roger Savard, qui est autorisé à recevoir les paiements et à donner quittance. JEAN SAVARD. Éboulements, 9 déc. 1853.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre RICHARD HOWARD, le jeune, dernièrement de Québec, tenant hôtel, maintenant absent de cette province, sont requis de transmettre leurs comptes, dûment attestés, à JOSIAH HUNT, notaire public, à son bureau, basse-ville, afin de s'assurer du montant dû par la dite succession, et pour l'arranger définitivement. WM. PETRY, curateur. Québec, 11 déc. 1853.

LES sous-signés étant dûment nommés curateurs à la succession de feu W. F. SCOTT, N. P. à une assemblée des créanciers tenue à cette fin, demandent tous ceux ayant des réclamations contre la dite succession, d'envoyer leurs comptes, dûment certifiés, sans délai. ROBERT CAIRNS, le jeune, SAML. NEWTON, curateurs. 4 décembre 1853.

BANQUE DE QUÉBEC. AVIS.—UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires aura lieu à la Banque MARDI, le 14 de Janvier prochain, à ONZE heures du matin, pour l'élection de deux directeurs, à la place de deux directeurs qui ont résigné. Par ordre des directeurs, NOAH FREER, caissier. Québec, 9 déc. 1853.

ALMANACH CANADIEN pour l'année 1854.—Calculé pour le méridien de Montréal, par la latitude 45 deg. 20 m. nord, longitude 75 deg. 20 m. ouest, de l'Observatoire Royal de Greenwich. Montréal, chez L. ECLERC, JONES & Cie., libraires. Se trouve aussi chez NEILSON & COWAN, Québec.

AVIS.—CETTE maison à deux étages située en la basse-ville de Québec, rue La Montagne, entre les propriétés de John Neilson, éc., et de M. Lait Amour. Le prix est modéré et les titres sont incontestables. Si cette maison n'est pas vendue d'ici au 30 janvier prochain, elle sera cédée à même, à une heure de l'après-midi, criée et adjugée sur les lieux au plus offrant et dernier enchérisseur. LOUIS PANET, Notaire. Québec, 16 déc. 1853.

ATTENDU qu'un Fiat sous le seing du Lord Chancelier de la Grande-Bretagne est émané contre WILLIAM ROBERTS, drapier et marchand, ci-devant de Churwell, dans la paroisse de Boiley, comté de York, ainsi maintenant de la cité de Québec, dans la province du Bas-Canada, marchand, négociant et chaland, et que par là il a été dûment trouvé et déclaré dans le comté de York, drapier; Samuel Walker, de Milton Shaw, dans la paroisse de Leeds, dans le dit comté de York, marchand, et John Armitage Buttrey, de Leeds sus-nommé, marchand de laine, ont été dûment élus curateurs à la succession et effets du dit William Roberts. Toutes personnes entendues envers le dit défendeur, ou qui ont aucune de ses effets en main, ne sont tenues à payer ou les livrer qu'aux susdits curateurs ou leur procureur en loi à cet effet nommé. Québec, 21 nov. 1853.

MATHEW STEPHENSON, SAMUEL WALKER, JOHN ARMITAGE BUTTREY, par leur procureur, ROBERT F. MAITLAND.

Sous le patronage de Mylady AYLMER. LA DANSE.—Mlle. ASPINALL reconnaît avec gratitude la faveur avec laquelle ses services ont été accueillis, et elle présente ses amitiés et le public qu'elle a recommencé à enseigner toutes les variétés de la danse en vogue, telle que Mazurkas, Walses, Gallopes, Menuets, Danses Épagnoles &c. avec les exercices et embellissements y appartenants, dont elle fera part à ses élèves avec la facilité et l'économie de ses propres maîtres si éminemment approuvés, MM. Vestris et Anatole de théâtres royaux de Londres et de Paris.

La classe de jeunesse est Mercredi et Samedi dans l'après-midi. Classe choisie du soir pour élèves adultes incomplets. Elle enseigne aussi dans des familles et aux écoles à une distance convenable de la ville. On n'admet que des visiteurs qu'aux jours fixés. Montcalm House, Ramparts 9 nov 1853.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

QUÉBEC, 30. F. V. 1810. RÉSOLU.—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou de pont; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Église des paroisses qui pourront être intéressés, à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Église, pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 mars, 1817. RÉSOLU.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session. 22e mars, 1819.

RÉSOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil huit cent dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taxes qu'elles se proposent de demander, l'événement du privilège, l'événement des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des bateaux, cages, ou bâtonnets, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non. 4e mars, 1824.

RÉSOLU.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi. (Attesté.)

WM. B. LINDSAY, greffier assemblée.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publics en cette province, sont priés d'insérer les révolutions ci-dessus dans leurs papiers, respectif, dans les langues dans lesquelles ils sont publiés jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT DE RECEVOIR ET OFFRENT EN VENTE. CENT quarts lard, prime mess 150 dito, lard 550 dito fleur, su fine, fine et moyenne 50 barrils tabac en torquette 28000 cigares.

—AUSSI EN MAISON— 700 chaldrons charbon 110 quarts vin Xérés, pâle et brun 1 pipe et 2 quarts Maude 2 tonnes à l'eau pour bâtimens 20000 poutres pour bâtimens, brosses à soulers, plumes, papier pot et diverses. Québec, 26 nov. 1853. SEWELL & HAMILTON.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT DE DÉBARQUER du British Tar et ont à vendre:— 26 pipes vin blanc de Messine 6 pièces 10 barriques Xérés 8 quarts 30 barriques Brandy Cognac 6 duo claret. Québec, 8 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Cie.

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente les articles suivants qui leur viennent de recevoir:— 2 balles fish-hing, 2 do flanelle 1 do draps superfins, 1 do commun 2 do coton-shirting, 1 do barré 1 do cam-let, 1 caisse bombazette 4 do indienne, 100 pièces toile 50 pièces de plaid, 40 do bouste 24 do cou-tin de fil, 100 doz schalls 50 do d'étole, 1 caisse fausis, 20 qt. plomb 100 rames papier, et un grand assortiment de marchandises sèches, trop long à détailler. Il sera accordé 6 mois de crédit pour les articles susmentionnés.

—EN OUTRE— 150 drafts grand-morce, 12 pièces saumonda Nord 50 quarts maqueureau No. 2, 50 quarts hareng 12 biscuits compense, 5 do blanc de Paris 7 do ochre jaune, 12 quarts traits de fer 10 pipes et 20 barriques de Sicile Port 7 do vin grè de vin blanc 26 quarts tabac en torquette 20 caisses de pipes 25 caisses pierre bleue. JOS. PACAUD & FILS. Trois-Rivières, 16 octobre 1853.

SE débarquant du Rose Mc Croom, et à vendre par le sous-signé:— 126 tonnes de rum 16 dito mélassé 15 tierçons cassonade. J. W. LEAYCRAFT. Rue D'Albion, 16 oct. 1853.

SE débarquant du Water Witch, de Terre-neuve:— 30 pipes et } vin de Benecario 20 barriques } 50 quarts harengs. J. W. LEAYCRAFT. Rue D'Albion, 16 oct. 1853.

SE débarquant du British Tar, et à vendre par le sous-signé:— 30 pipes vin de Port, marque de Pages, propre à l'usage immédiat. Aussi, en main, leur assortiment ordinaire de vin en bois et bouteilles, consistant en vin de Madère, Xérés, Port, Marsala, Champagne, Clairet, Gravel, Frontignac, Barsac, &c. LEMESURIER TILSTON & Cie. Rue St. Pierre, 9 nov. 1853.

SE débarquant ex Highlander, au quel de Goudie, et à vendre par les sous-signés, savoir:— 600 quarts morue sèche marchande, première qualité 150 quarts harengs de la côte. JOHN EDW. ROSS & Cie. 30 oct. 1853.

TABAC EN POUDDRE. LE SOUSSIGNÉ offre en vente à son magasin rue sous le Fort, dans la basse-ville, et à son magasin no. 21, rue St. Jean, dans la haute ville, VINGT MILLE LIVRES de Tabac en poudre, qui a été manufacturé au-delà d'un an dans sa manufacture, lequel sera vendu à dix-sept sols la livre au quart pour argent comptant, et à dix-huit sols à un crédit approché. Il offre aussi une quantité de tabac en feuille et en torquette, aux plus bas prix; et le tout est garanti être de la meilleure qualité. Québec, 9 déc. 1853. MARTIN RAY.

AVOINE d'une qualité supérieure, à vendre. S'adresser à ALLAN GILMOUR & Co. Québec, 7 nov. 1853.

ÉPIGRAMME d'automne pour semer.—Cinquante minutes, (en quantité convenable aux acheteurs), de la meilleure qualité de froment d'automne, peuvent être obtenus, en s'adressant incontinent au sous-signé, R. SYMES, rue du Palais. 23 sept. 1853.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. BRANDY en pipes et barriques—marque d'Outard et Genièvre supérieur en barriques—marque de Martello Vin de Port, Madère et Ténérida en duo Dito Hermitage et Barsac, en caisses de 3 douzaines Avelines, grains, pommes séchées Halas de tapis, houblon, miel en jarres Fleur suifine, fine et moyenne Savon et chandeliers de Montréal Oignons, pommes grises, poires, et autres pommes qui se conservent l'hiver. 10 déc. 1853. EBENEZER BAIRD.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. PANACEA de Swaim pour le rhumatisme, &c. Baume pulmonaire végétale Sirop pour la toux de la Nouvelle Angleterre. AUSSI A DES PRIX RÉDUITS. Orges et Gramin d'avoine à patente de Robinson Poudres de Soude et de Seiditz Huile de Castor cold drawn. J. J. SIMS, Marché de la haute-ville. Québec, 2 déc. 1853.

A VENDRE. RHUM en tonnes et barriques de Demerara, Cassonade en quarts Café en sacs Vin de Madère en barriques et quarts Champagne Clairet Hock Vin de Grave Harengs nos. 1 et 2 Huile de morue et de loup marin en tonnes et quarts. CHAS. F. AYLWIN, quai de Goudie. 2 déc. 1853.

A VENDRE. CASSONADE en boucauts, tierçons et quarts, Sucre raffiné double et simple, en boucauts et tierçons Brandy Cognac, en pipes et barriques Papes à tabac, T D, faconnés, toilés et vernis au bout, &c. LAURIE & SPENCE, Commercial Chambers, Québec, 26 nov. 1853.

A VENDRE. ON vient de débarquer quelques caisses de champagne mousseux, brun et pâle, marque d'ancre de Lynch, 6 pièces 6 barriques clair 10 barriques Vin Xérés 5 quarts Constantia rouge 8 quarts. Et en magasin, Vin Ténérida, L. P. et charge de qualité supérieure, marque de Pasley, en pipes, barriques et quarts Eau-de-vie de Cognac—Genevieve Cuvée pour grilliner, cordage, toile à voile Charbon à brûler, meilleure qualité de Newcastle Morue sèche, harengs. Québec, 16 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Cie.

A VENDRE par les sous-signés:— 150 quarts clous assortis, 3 1/2 à 28 lbs. 100 bûches savon anglais, 250 meules françaises 2 ancras et 5 cables de chaîne Aussi, huile de blanc de baleine en quantité à la convenance des familles. LEMESURIER TILSTON & Cie. Rue St. Pierre, 10 nov. 1853.

A VENDRE. CABLES de chaînes à patente et écoutes de chaînes de petit hunier, Ancres, de 5 à 20 quintaux Fer, en barres et baguettes Chevilles de cuivre, 5/8 à 1 1/2 de pouce Clous et fiches Poutres à patente, assorties complètement pour bâtimens de 300 à 500 tonneaux. Mûture dito dito Bandes de fer et calle-montons dito. Aussi, Toile à voiles blanche nos. 1 à 8 Cordage assorti. HENRY ATKINSON. Québec, 1 nov. 1853.

A LOUER, et possession donnée le 1er mai prochain, la MAISON et ECURIES maintenant occupées par JOHN CANBY, no. 21, rue Ste. Anne. Au si, la MAISON DE CAMPAGNE ci-devant occupée par leue M^{me}. BELLET, près du pont de Scott, avec grange, écuries, remise, un joli jardin et à peu près 10 à 15 arpens de terre. S'adresser à J. R. HAMILTON, No. 20, rue St. Anne, 9 déc. 1853.

A LOUER, possession le premier mai prochain, L'une ou l'autre des maisons suivantes; celle occupée par le sous-signé, rue Mont Carmel, au bout de la rue du Fort, et l'autre occupée maintenant par le Dr. Lloyd, rue Haldimand. Toutes les deux sont en excellent ordre, ayant cours, étables, &c. &c. S'adresser à E. BEDARD, Mont Carmel, no. 3. 4 déc. 1853.

A VENDRE OU A LOUER. Et possession à être donnée le premier mai prochain. LA Maison bien commode, appartenante à et occupée par W. B. LINDSAY, éc., située sur les Ramparts et jouissant d'une vue étendue des rivés de St. Laurent et St. Charles et de la campagne à l'entour, a-ec une grande cour, écuries et étable; la propriété est bornée par la rue des Ramparts en front et celle de Lavalle en arrière. Pour particularités s'adresser à ERROL B. LINDSAY, N. P. Québec, 27 nov. 1853.

A VENDRE. UN-TIERS indivis du lac et de la seigneurie Madapeguia ou Matapediac, avec un-tiers indivis de toutes les terres d'écure. Cette seigneurie est située à une distance d'environ trente milles du Saint Laurent, en arrière de la seigneurie de Mitis, et elle consiste dans une lieue de terre toute à l'entour du dit lac. La seigneurie contiendra à peu près quatrevingt-dix milles arpens en superficie, et dans le dit lac non comprises. S'adresser à Québec, à H. G. FORSYTH, ou à Montréal, à J. T. BADGLEY. Québec, 26 nov. 1853.

A LOUER et possession à être donnée immédiatement, les deux étages supérieurs occupés par le sous-signé, dans sa maison rue St. Jean, lesquels sont dans l'état le plus complet de réparation, avec cave, cour, hangar, écuries pour plusieurs chevaux, remises &c. S'adresser à 5 août 1853. ED. CARON.

ATTENTION!!! Les propriétés de prix sous-mentionnées appartenant à la succession de feu JOHN CANNON, éc., sont vendues au bureau du Sheriff, dans la cité de Québec, le SIX janvier prochain, savoir:— CET établissement splendide connu sous le nom de l'ALBION HOTEL, situé rue Palais, une des situations les plus agréables et les plus salubres dans la haute-ville de Québec, avec une cour étendue, écuries et autres commodités, le tout contenant 10,000 pieds en superficie. L'étage de sous-sollement contient une cuisine spacieuse et commode, chambre à four et pâtisseries, lavoir, chambres à coucher et à manger pour domestiques, garde-manger, dépense avec caves; 12 appartemens en tout. Le rez-de-chaussée ou premier étage consiste en une grande salle à manger, de soixante-six pieds sur vingt-deux, cinq salons et un réfectoire, et d'une entrée en front, séparément de l'entrée principale. Les salons ou le second étage, comprend une salle de danse bien fine, de dimensions plus étendues que la salle à manger, et seize pieds de hauteur, quatre salons, quatre chambres à coucher et latrines. Les troisième et quatrième étages contiennent chacun vingt-cinq chambres à coucher et latrines. La maison entière est distribuée avec un soin particulier pour la commodité de ses visiteurs; la vue de l'une des ailes (le toit étant plat) est charmante; elle domine une vaste étendue de pays. AUSSI.—Une grande maison (de trois étages) située dans la rue St. Louis, avec des prémisses étendues, (maintenant non louée). Deux jolies maisons dernièrement bâties. (trois étages) en face des fontaines du Cap aux Diamants; situation charmante. Une autre maison (deux étages) rue Ste. Geneviève, en face du jardin du gouverneur et du monument. Une autre maison (trois étages) rue Buade. Une autre maison (trois étages) rue La Montagne; les deux dernières étant très convenables pour le commerce. Deux emplacements propres à bâtir, en face du Glacis sur le Cap, donnant sur le Saint Laurent. Une bonne maison au faubourg St. Jean, avec autres bâtimens, cour, &c. Un lot de terre d'à peu près quarante arpens en superficie, jouissant celui de M. Blacklock, environ deux milles de la ville, une superbe situation pour une résidence de campagne. Les maisons sus-mentionnées sont louées à des prix raisonnables jusqu'au 1er mai prochain. L'Albion est tenu à bail jusqu'au 1er mai 1855, à raison de £500 par année. Le tout est en excellent ordre. Pour d'autres particularités s'adresser à M. DENIS MURRAY à Montréal, ou à M. E. B. LINDSAY, notaire, Québec, Québec, 26 nov. 1853.